



5^{ème} rapport financier de l'AFAPDP

Novembre 2012

SOMMAIRE

Sommaire	1
Rapport financier définitif pour 2011.....	2
Synthèse	2
Le bilan comptable définitif 2011.....	3
Principales ressources 2011	4
Principales dépenses 2011	4
Rapport financier prévisionnel pour 2012	6
Le bilan comptable prévisionnel 2012	6
Principales ressources 2012	6
Principales dépenses 2012	8

RAPPORT FINANCIER DEFINITIF POUR 2011

SYNTHESE

L'état des recettes et dépenses pour l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 se présente en synthèse de la façon suivante.

I) Les recettes pour 2011 : un montant en hausse vers la stabilisation

Avec un produit d'exploitation de 84 232 € pour l'année 2011 (70 709€ en 2010) les ressources de l'association continuent de croître à mesure que les missions assurées par l'association se développent. La structure du produit d'exploitation laisse toujours apparaître une forte dépendance vis-à-vis des subventions d'exploitation qui représentent 77% du total. On notera cependant que la ressource reste stable malgré une diminution constante de la subvention OIF sur les 3 dernières années (40 661 € en 2009 contre 20 000 € en 2011). Cette baisse est compensée par une augmentation corrélative de la subvention versée par la CNIL dont la contribution s'élève à 45 000€ en 2011.

Dans le même temps, malgré une diminution de la part relative des cotisations, le montant de ces apports croît en valeur absolue (19 323 € en 2011 / 18 600 en 2010 €) avec l'augmentation du nombre d'adhésions qui sont passées de 9 à 12 entre 2009 et 2011.

Le compte de résultat de l'année 2010 présentait un excédent du résultat courant de 27 800 € portant ainsi l'actif circulant à 91 184€.

Au total les recettes de l'AFAPDP sont en hausse de 19 % sur la période 2010 – 2011.

II) Les dépenses pour 2011 : une forte augmentation attendue et maîtrisée

Les dépenses de l'association se sont établies à 121 540€ pour l'année 2011 correspondant ainsi à une augmentation de 284 % par référence aux dépenses de l'année 2010 (42 808€) qui elles-mêmes avaient augmentées de 62 % dans la période antérieure. Cette situation tire ses raisons d'un double facteur dont l'effet sur les comptes était anticipé.

Le premier poste de dépense de l'association correspond aux frais de fonctionnement de l'association pour 59 799€ dont la part principale revient aux frais de voyages et déplacements. Ces frais pour un montant de 53 274€ sont induits par l'organisation de l'assemblée générale, des réunions et visites internationales qui se sont inscrites dans le projet de développement des actions de l'association et de sa promotion. Ce poste de dépense réalise donc une augmentation de 70 % mais sans que l'on puisse noter un impact significatif sur les autres frais courants après déduction (en diminution de 60% par référence à la période antérieure).

En proportion, les frais de personnel de l'association représentent 38% des charges d'exploitation de l'année pour un montant total salaire et charges compris de 46 231€. Cette charge d'exploitation est induite par la décision en 2010 de procéder au recrutement d'un salarié permanent de l'association pour faire face aux missions de celle-ci. Cette charge est stabilisée en année pleine et budgétée comme telle au prévisionnel de 2012.

On notera que l'association a procédé au remboursement à l'OIF d'une part non consommée de la subvention versée en 2010 pour un montant en dépense de 15 480€.

III) Un résultat net déficitaire lié à la montée en puissance de l'association

Pour l'année 2010 le compte de résultat de l'association présente un déficit de 37 357€ entièrement absorbé par les excédents des années précédentes composant l'actif circulant de l'association.

Le bilan à la fin de l'année 2011 fait apparaître un actif circulant de 48 005€.

La stabilisation du compte de résultat est attendue pour 2012, première année de fonctionnement de l'association après l'année de transition qu'a été 2011.

LE BILAN COMPTABLE DEFINITIF 2011

Lors de la 5^{ème} assemblée générale de l'AFAPDP du 31 octobre 2011, un bilan comptable provisoire de l'AFAPDP a été préparé par le secrétariat général et présenté aux membres de l'association dans le 4^{ème} rapport annuel.

Le bilan comptable définitif pour 2011 a été établi par le cabinet comptable de l'AFAPDP¹ et est proposé pour adoption par l'assemblée générale de l'AFAPDP dans le présent document.

Total du Bilan :	48 005 €
Produits d'exploitations	84 233 €
* Subventions OIF	20 000 €
* Subventions CNIL	45 000 €
* Cotisations	17 930 €
* Formations	1 303 €
Charges d'exploitations	121 540 €
* Achats et charges externes	59 799 €
* Charges de personnel	46 231 €
* Remboursement subventions non utilisées	15 480 €
* Charges diverses	29 €
Résultat déficitaire de l'exercice	-37 357 €

Au 31 décembre 2011, le total des recettes perçues par l'AFAPDP s'élève à 84 233 euros. Le total des dépenses effectuées par l'AFAPDP s'élève à 121 540 euros. A cette même date, le solde du compte de l'AFAPDP est de 48 005 euros.

Le total des dépenses correspond au budget prévisionnel établi par le secrétariat général de l'AFAPDP dans son plan d'action annuel, au début de l'année 2011. Ce budget a été établi au regard des résultats comptables pour l'année 2010 (excédentaire), présenté dans le tableau comparatif ci-dessous :

Tableau comparatif exercice 2011 / exercice 2010 (en euros)

	Exercice 2011	Exercice 2010
Total recettes	84 233	70 709
Total dépenses	121 540	42 808
Bilan au 31 décembre	48 005	91 184

La hausse du budget de l'AFAPDP en 2011 s'explique donc par :

- Une volonté de développer les activités de l'AFAPDP (recrutement)

¹ Chaque année depuis 2009, les comptes de l'AFAPDP sont certifiés par le cabinet d'expert comptable BLEU, basé à Paris¹.

- La préparation d'un plan d'action pour 2011
- Les subventions accordées par nos partenaires : la CNIL en France et l'Organisation internationale de la Francophonie
- L'utilisation de l'excédent pour l'année 2010

PRINCIPALES RESSOURCES 2011

PARTENARIATS FINANCIERS

Convention d'objectifs entre l'AFAPDP et la CNIL

1. Une convention pluriannuelle d'objectifs a aussi été signée entre la CNIL en France et l'AFAPDP au printemps 2011. Elle constitue un cadre classique de coopération autour d'une série d'objectifs et de missions à réaliser en commun, parmi lesquels :

- l'organisation d'une conférence annuelle
- l'organisation d'un séminaire de formation
- la réalisation de missions auprès des autorités francophones en cours d'installation

Elle prévoit le versement par la CNIL d'un montant maximal de 45 000 euros par an, en fonction des besoins effectifs de l'association, et la mise à disposition de moyens matériels et humains, renouvelés chaque année, pendant trois ans.

Un rapport de la mise en œuvre de la convention a été présenté à la CNIL en fin d'année 2011, conformément à la convention.

Protocole d'accord de l'OIF

2. Un protocole d'accord a été signé entre l'OIF et l'AFAPDP pour soutenir « les activités de sensibilisation, de formation et de concertation portées par l'AFAPDP, [...] mais également l'accompagnement législatif des Etats qui souhaitent se doter d'une législation dans le domaine de la protection des données personnelles ». Ce protocole prévoit le développement de la coopération entre les réseaux francophones et l'AFAPDP, ainsi que le versement d'une subvention annuelle de 40 000 euros².

Un rapport technique et financier de l'utilisation de la subvention a été remis à l'OIF en fin d'année 2011.

COTISATIONS 2011

3. Au titre des cotisations pour l'année 2011, l'association a perçu un montant de 17 830 euros équivalent aux cotisations d'adhésion de 12 autorités. 11 autorités ont renouvelé leur adhésion, une autorité a adhéré pour la première fois à l'association (Maroc).

PRINCIPALES DEPENSES 2011

² La deuxième tranche de la subvention a été versée au début de l'année 2012, c'est pourquoi elle n'apparaît pas dans le bilan comptable définitif pour 2011

La réalisation des actions de l'AFAPDP dont deux réunions internationales au Sénégal et à Mexico est le premier poste de dépenses pour 2011. Le second poste de dépenses correspond aux charges de personnel.

Les réunions de Dakar

1. Le budget alloué à l'organisation des réunions de Dakar du 19 au 21 septembre 2011 s'est élevé à 25 000 euros. Les dépenses ont été couvertes par la subvention de l'OIF et par les cotisations annuelles 2010 et 2011 des membres de l'AFAPDP.

Le budget a été utilisé principalement pour la location des salles de réunions et la prise en charge de sept représentants d'autorités et de pays francophones du sud, à savoir : Côte d'Ivoire, Egypte (annulé), Maurice, Mali, Niger, République centrafricaine, Tunisie. Madagascar a également bénéficié d'une prise en charge (hors protocole OIF).

La 5ème Conférence annuelle et l'assemblée générale 2011 à Mexico

2. Le budget dédié à l'organisation de la 5ème conférence annuelle et de la 5ème assemblée générale à Mexico, le 31 octobre, a atteint 30 000 euros, grâce à la subvention OIF et aux cotisations des membres de l'AFAPDP en 2010 et 2011.

La subvention a été utilisée presque exclusivement pour favoriser la participation de représentants de pays du sud aux réunions de l'AFAPDP (31 octobre) et à la 33ème conférence internationale organisées (1^{er}, 2 et 3 novembre 2011). Cinq représentants d'autorités et de pays francophones du sud ont ainsi pu participer aux réunions grâce à la prise en charge de l'AFAPDP : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Maurice et Sénégal. Un représentant de Madagascar a également été pris en charge (hors protocole OIF).

Les visites d'étude auprès des autorités francophones

3. Avec le double objectif d'assurer la promotion des activités et de l'identité francophone de l'association et de renforcer son expertise, plusieurs visites d'étude ont été réalisées en 2011 auprès des autorités membres : au Commissariat fédéral à la protection de la vie privée à Ottawa (Canada), à la Commission d'accès à l'information à Québec (Canada), au Bureau du Préposé fédéral à la protection des données personnelles et à la transparence à Berne (Suisse), au Bureau du Préposé cantonal à la protection des données personnelles et à la transparence à Genève (Suisse), et à la Commission de protection de la vie privée à Bruxelles (Belgique). Au total, environ 3 000 euros ont été consacré à la réalisation de ces visites.

La participation aux réunions du T-PD à Strasbourg

L'AFAPDP, qui est membre observateur au Comité consultatif de la Convention 108 (T-PD) du Conseil de l'Europe depuis 2008, participe régulièrement aux réunions organisées par le T-PD et s'attache à assurer une présence francophone et par là une représentation des Etats non membres du Conseil de l'Europe. Dans le budget de l'association, ces déplacements ont représentés une charge d'environ 350 euros en 2011 (sans tenir compte de la participation à la réunion plénière prévue du 29 novembre au 2 décembre).

L'AFAPDP a également réalisé une brochure de présentation de l'association et de ses activités, et relancé la publication de sa lettre d'information (en avril et juillet 2011), pour un montant total d'environ 200 euros.

RAPPORT FINANCIER PREVISIONNEL POUR 2012

Le secrétariat général de l'AFAPDP a établi en début d'année 2012 un budget prévisionnel pour la réalisation du plan d'action annuel 2012. Le rapport financier prévisionnel ci-dessous rend compte des ressources et dépenses relatives au budget prévisionnel pour l'année 2012.

LE BILAN COMPTABLE PREVISIONNEL 2012

Le tableau ci-dessous présente une estimation du bilan comptable de l'AFAPDP pour l'année 2012 (au 23 novembre 2012), mis en perspective avec le bilan comptable de l'AFAPDP en 2011. Au 19 novembre 2012, le solde du compte de l'AFAPDP est de 92 437 euros. Une grande partie des charges relatives à la réalisation de la mission de l'AFAPDP au Bénin, du 11 au 16 novembre 2012, et de l'organisation des réunions à Monaco, du 21 au 23 novembre 2012, n'ont pas encore été réglées.

	2012	2011
Ressources (en euro) dont :	94 000 dont :	120 000 dont :
- convention CNIL	- 45 000	- 45 000
- subvention OIF	- 25 000	- 40 000
- cotisations	- 22 000	- 18 000
- autres	- 2 000	- 17 000
Dépenses (en euro) dont :	90 000 dont :	120 000 dont :
- charges salariales	- 50 000	- 50 000
- réunions annuelles	- 30 000	- 60 000
- missions par pays	- 4 000	- --
- soutien à la formation	- 3 000	- --
- autres	- 7 000	- 10 000

En 2012, le secrétariat général de l'AFAPDP a choisi de diversifier ses actions (une seule réunion annuelle mais plusieurs missions sur place, en Tunisie et au Bénin, soutien à la formation, création d'un blog) et a pu établir un budget inférieur au budget de l'année 2011. L'AFAPDP a également pris en considération, au moment de la rédaction de son plan d'action, les mesures de restrictions budgétaires de ses partenaires stratégiques et financiers.

PRINCIPALES RESSOURCES 2012

Les principales ressources de l'AFAPDP en 2012 sont les versements issus des partenariats financiers (convention et protocole d'accord signés entre l'AFAPDP et ses partenaires) et les cotisations des membres adhérents à l'association.

PARTENARIATS FINANCIERS

Convention d'objectifs entre l'AFAPDP et la CNIL

L'AFAPDP et la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France ont signé, en 2011, une convention d'objectifs pluriannuelle qui prévoit le versement d'une subvention annuelle de la

CNIL de 45 000 euros pour la réalisation des objectifs communs à l'AFAPDP et à la CNIL (voir ci-dessus). En 2012, la CNIL a versé le montant maximal prévue par la convention, soit 45 000 euros.

Un rapport de la mise en œuvre de la convention sera présenté à la CNIL en fin d'année 2012.

Protocole d'accord de l'OIF

L'AFAPDP et la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'OIF ont signé en 2012 un protocole d'accord soutenant la mise en œuvre du plan d'action de l'AFAPDP. Les missions de l'AFAPDP soutenues par le protocole sont :

- les actions de renforcement des compétences des autorités de protection des données personnelles en cours d'installation
- la participation de représentants issus de pays francophones du sud à la conférence annuelle de Monaco

Le protocole d'accord prévoit un versement total de 25 000 euros.

Un rapport technique et financier de la bonne utilisation de la subvention sera remis à l'OIF en fin d'année 2012.

COTISATIONS 2012

Suite à l'appel à cotisation lancé en juillet 2012, l'AFAPDP a reçu 15 versements de 14 autorités de protection des données personnelles (membres adhérentes) et d'une institution gouvernementale (membre associé). Les membres adhérents et associés de l'AFAPDP (au 23 novembre 2012) sont :

ALBANIE	Commissaire à la protection des données
ANDORRE	Agence andorrane de protection des données
BELGIQUE	Commission de la protection de la vie privée
BENIN	Commission nationale de l'informatique et des libertés
BURKINA FASO	Commission de l'informatique et des libertés
CAMBODGE ³	Ministère de la justice
CANADA	Commissariat fédéral à la protection de la vie privée
NOUVEAU-BRUNSWICK	Commissariat à la protection des données personnelles
QUEBEC	Commission d'accès à l'information
FRANCE	Commission nationale de l'informatique et des libertés
LUXEMBOURG	Commission de protection des données personnelles
MAROC	Commission nationale des données personnelles
MAURICE	Commissaire à la protection des données
MONACO	Commission de contrôle des informations nominatives
TUNISIE	Instance nationale de protection des données personnelles
SUISSE	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence

Les cotisations reçues représentent un montant total d'environ 22 000 euros.

AUTRES RESSOURCES

L'AFAPDP a également bénéficié, à l'occasion de la réalisation de ses missions, de ressources financières ou matérielles complémentaires de ses partenaires.

³ Membre associé.

Des ressources financières perçues dans le cadre des réunions annuelles organisées à Monaco, correspondant aux frais d'inscription des participants (sauf adhérents). Le montant total perçu s'élève à 300 euros (estimation).

Un soutien financier équivalent à 1 600 euros perçu dans le cadre de la participation de Mme Falque-Pierrotin au séminaire organisé par l'INPDP de Tunisie, dans le cadre d'un programme européen TAIEX, pour financer une partie du déplacement de la représentante de l'AFAPDP à Tunis.

Ces ressources complémentaires constituent un apport estimé à 2 000 euros.

Un soutien matériel de la part du ministère des Affaires étrangères français à l'occasion du déplacement de deux représentantes de l'AFAPDP à Tunis, du 27 au 29 juin 2012. Le ministère des Affaires étrangères a pris en charge l'hébergement et certains déplacements de la délégation de l'AFAPDP.

Au total, en 2012, l'AFAPDP a perçu, de la part de ses partenaires et de ses membres, un montant total d'environ 94 000 euros.

PRINCIPALES DEPENSES 2012

Les principales dépenses de l'AFAPDP en 2012 sont l'organisation des réunions annuelles de Monaco, l'organisation des missions de coopération par pays, le financement de la formation de représentants d'autorités de protection des données personnelles, la création d'un site web, la participation aux activités internationales de l'AFAPDP, et les charges salariales.

PRINCIPALES DEPENSES PAR PROJET (LIENS VERS LE RAPPORT MORAL)

Les réunions annuelles :

Conformément au plan d'action de l'AFAPDP pour l'année 2012, un montant de 20 000 euros a été consacré au financement des réunions annuelles de l'AFAPDP qui se sont tenues à Monaco du 21 au 23 novembre 2012.

Grâce à la participation financière de la Commission de contrôle des informations nominatives de Monaco au financement des réunions, la majeure partie de notre budget a pu être consacré à la prise en charge de représentants issus de pays francophones du sud.

L'AFAPDP a pris en charge tout ou partie des frais de participants de 16 représentants issus de pays francophones du sud, pour un montant total de 25 000 euros.

Les frais annexes liés à l'organisation de la réunion représentent un montant d'environ 5 000 euros.

Au total, la somme des dépenses liées aux réunions annuelles s'élève à 30 000 euros – somme supérieure au budget initialement prévu et financé par les fonds propres de l'AFAPDP.

Les missions de sensibilisation et d'expertise :

Tunisie

La réalisation d'une mission de sensibilisation et d'expertise en Tunisie, organisée par l'AFAPDP avec l'assistance de l'INPDP a mobilisé un montant total de 2 155 euros, qui comprend le soutien financier

de 1 600 euros apporté par le programme européen TAIEX pour la réalisation de cette mission, soit 555 euros.

Bénin

Une partie du budget de l'AFAPDP a été consacré à financer la participation de l'AFAPDP aux Journées nationales de l'informatique et des libertés organisées par la CNIL du Bénin, les 12 et 13 novembre 2012, à Cotonou. Les dépenses liées au déplacement de la délégation de l'AFAPDP correspondent à un montant de 3 500 euros au total.

Le soutien à la formation de l'Institut international des droits de l'Homme (IIDH) :

L'AFAPDP a consacré un budget de 3 030 euros à la prise en charge d'une partie des frais de participation de représentants d'autorités francophones à la formation de l'IIDH – les frais d'inscription à la formation et les frais d'hébergement et Ces quatre représentants sont issus des autorités de protection des données personnelles du Bénin (1), du Burkina Faso (2) et de Tunisie (1).

Participation de l'AFAPDP aux réunions du Comité de la Convention 108 :

Les frais de participation de l'AFAPDP aux réunions organisées par le Comité consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe, duquel l'AFAPDP est membre observateur s'élève à environ 1 000 euros.

Création du site www.afapdp.org :

L'ensemble des frais et prestations nécessaires au fonctionnement et à l'animation du site www.afapdp.org s'élève à environ 1 240 euros. Les frais fixes annuels pour l'entretien du site s'élèvent à environ 160 euros (location du nom de domaine, de l'hébergeur, protection anti-spam, droits photographiques).

Fonctionnement du secrétariat général :

Les besoins matériels du secrétariat général sont globalement pris en charge par la CNIL, sur la base de la convention d'objectif citée précédemment. Ces prises en charge concernent notamment les fournitures de bureau, les travaux d'impression et l'organisation des conférences téléphoniques pour les réunions du Bureau de l'association (deux réunions prises en charge par la CNIL et une réunion avec frais partagés en 2012).

Les charges salariales sont fixes depuis 2010 et s'élève à environ 50 000 euros par an.

Au total, en 2012, l'AFAPDP a dépensé, pour la réalisation de ses projets, environ 90 000 euros (estimation au 23 novembre 2012).